

A l'attention de Madame Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
Hôtel de Région Montpellier
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 02

Sète, le 15 mars 2022

Objet : crise du prix du gazole pour le secteur de la pêche

Madame la Présidente,

La pêche professionnelle est confrontée depuis quelques temps, sur fond de guerre en Ukraine, à une flambée du prix du gazole qui, bien que détaxé, dépasse déjà 1 € le litre au port de Sète (et plus de 1,15 € sur d'autres ports d'Occitanie). Ceci met toutes flottilles confondues les entreprises de pêche en dessous de leur seuil de rentabilité, avec **les chalutiers en première ligne**, en particulier en Méditerranée car déjà fortement impactés par les mesures issues du plan de gestion West Med.

Cette crise constitue le possible point de basculement vers un arrêt total de leur activité et de l'ensemble de la filière, indépendamment des contraintes sur le moyen et le long terme de décarbonation de la flotte telles que nous l'évoquions dans notre précédent courrier du 2 mars dernier. En effet, si tous les segments de la flotte de pêche en Méditerranée française pâtissent déjà de cette crise, avec la **très forte dépendance des criées** aux apports venant principalement de la flottille chalutière, c'est aussi la durabilité économique de toute la **filière avale** qui est très gravement menacée.

Aussi, compte tenu à notre connaissance, de l'absence à ce jour de discussion entre les autorités portuaires et le gouvernement, et indépendamment des négociations en cours entre ce dernier et la représentation nationale du secteur de la pêche maritime pour la mise en place de mesures d'aides exceptionnelles, nous souhaitons attirer votre attention sur deux points particuliers.

D'abord, comme vous le savez Madame la Présidente, les navires paient des taxes dans les ports et les criées :

- des droits de port composés de redevances dont les recettes sont affectées aux autorités portuaires, qui, en contrepartie, mettent à disposition leurs installations aux redevables. Concernant la pêche, ces droits de port correspondent à une redevance d'équipement des ports de pêche.
- des taxes de criée et des redevances d'outillage ou de déchargement pour services rendus par les halles à marée aux pêcheurs et aux mareyeurs.

Aussi avons-nous récemment approché la criée de Sète pour lui demander ce qu'il serait possible d'envisager pour amortir la crise en cours par le biais d'un **allègement ou d'une exonération de certaines de ces taxes**, sans bien sûr que cela ne porte préjudice à la criée elle-même si celle-ci devait faire un effort tarifaire, impliquant par conséquent une compensation de la Région.

D'où l'objet de ce courrier pour vous demander d'examiner la possibilité, pour les Etablissements régionaux, de mettre en place avec l'appui de la Région (en complément de possibles autres aides venant de l'Etat) des mesures temporaires d'exonération ou d'allègement des taxes précédemment mentionnées. Or, nous craignons qu'aucune criée ne s'engage à baisser ses taxes, sans se rendre vraiment compte que sans solution d'urgence, c'est le risque dès demain d'un arrêt de l'activité de pêche et par conséquent d'un **arrêt des apports de poissons en criées**, avec *in fine* un arrêt des recettes pour payer les salaires des employés de la criée, et comme réaction en chaîne l'effondrement de la filière (mareyage).

Le deuxième point qui nous interpelle est celui des initiatives actuelles ou potentiellement à venir des criées d'Occitanie, en particulier celles de la criée de Sète, pour faire face à l'évolution du marché de la pêche en Méditerranée française, suite notamment aux contraintes sur le secteur chalutier liées au plan de gestion West Med.

Nous nous sommes rendu compte en effet, s'agissant de Sète, que pour anticiper les conséquences économiques d'une réduction déjà engagée et qui est amenée à se poursuivre des apports en criée, celle-ci fait déjà venir des produits de la mer (exemple : coquille St-Jacques) et s'apprête à importer d'autres produits de la mer venant d'autres façades maritimes. Si une telle initiative peut se comprendre du seul point de vue de la rentabilité économique de cette criée, les conséquences en retour sur l'économie de la pêche ne manquent pas de **nous inquiéter**, à plus forte raison si ce type d'initiative devait inspirer également d'autres criées.

En effet, si la démarche est sans conséquence s'agissant de la coquille St-Jacques, l'importation de produits étrangers à notre façade maritime pourrait que générer de la concurrence. Les pêcheurs n'hésiteraient pas à qualifier ces ventes de déloyales sur le plan économique, en plus de les considérer **comme un non-sens écologique et social**, compte tenu de l'**impact carbone lié au transport**.

Enfin, ces activités seraient en complète contradiction avec l'image d'une criée emblématique **du poisson local, pêché et commercialisé dans la journée** pour garantir la meilleure qualité possible au consommateur.

Notre structure milite depuis plus de 10 ans pour valoriser les produits locaux, issus de circuits courts et marqueurs d'une **identité régionale**. Quel sens et quelle image peuvent être véhiculés par la criée de Sète si les produits mis à la vente sont pêchés en Mer du Nord, ou dans des zones qui ne représentent en rien l'image de **nos produits, de nos métiers, de notre histoire** ?

Le contexte actuel d'extrême angoisse et tension pour les entreprises de pêche pourrait aboutir à des conflits sociaux à l'intérieur de la filière.

Aussi pensons-nous, alors que le Conseil consultatif d'exploitation des halles à marée de la criée de Sète ne se réunit plus, qu'en plus du point précédemment abordé à propos des taxes, il est urgent que la Région réunisse les parties prenantes concernées : pour établir d'une part une analyse partagée de la situation dramatique que la filière est en train de traverser, et pour élaborer conjointement, d'autre part, **une stratégie de sortie de crise à laquelle aucune partie prenante isolée ne peut aboutir.**

Nous savons, Madame la Présidente, combien la Région est attachée aux notions de territoire, de terroir, de produits locaux, et de problématiques environnementales. Aussi vous demandons-nous d'examiner avec la plus grande attention et en toute urgence les conséquences de la crise actuelle et de prévenir la mise en œuvre de solutions envisagées selon nous à la hâte par certaines parties prenantes, qui iraient à l'encontre de ces démarches.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cet appel, nous vous prions d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Copie à :

Monsieur Didier Codorniou, 1^{er} Vice-président du Conseil Régional, Président du Parlement de la Mer

Monsieur Olivier CARMES, Directeur Général chez Port de Sète Sud de France

Monsieur Bernard Perez, Président CRPMEM Occitanie

Vincent SCOTTO
Président
*Société Coopérative Maritime des
Pêcheurs de Sète-Môle
Organisation des Producteurs Sa.Tho.An*